



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Federal Department of Foreign Affairs FDFA

**16^o session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

4-14 décembre 2017

Débat général

New York, le 7 décembre 2017

**16th session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

4-14 December 2017

General Debate

New York, 7 December 2017

Monsieur le Président,

Les guerres d'agression et les horreurs qui s'ensuivirent durant la seconde guerre mondiale sont à l'origine des Nations Unies. Depuis 1945, la Charte prévoit que :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force (...). »

Il est approprié que nous nous rencontrions au siège des Nations Unies afin de discuter l'activation de la compétence de la Cour pénale internationale à l'égard du crime d'agression. 72 ans après l'adoption de la Charte, nous avons l'opportunité unique de renforcer l'application de l'interdiction du recours à la force interétatique. Nous félicitons le Panama qui devient le 35^{ème} Etat à avoir ratifié les amendements de Kampala.

Monsieur le Président,

La décision d'activation doit être mise en perspective. A Rome en 1998, nous avons reconnu que le crime d'agression constituait l'un des quatre crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale et qu'il relevait ainsi de la compétence de la Cour. A Kampala en 2010, nous sommes parvenus à un accord sur une définition du crime d'agression et des conditions auxquelles la Cour pourrait exercer sa compétence à son égard.

Au cours des derniers mois, les Etats parties ont beaucoup rediscuté l'identité d'un agresseur pouvant un jour relever de la compétence de la Cour. Il ne s'agit pas d'une question technique. Tout comme à Kampala, c'est l'étendue de la protection pour des victimes potentielles d'une agression qui est en jeu. Les Etats puissants disposent de moyens pour préserver leur souveraineté. Les petits Etats dépendent en revanche du respect de l'ordre international ; ils bénéficieraient ainsi particulièrement d'un crime d'agression « activé ». La décision que nous avons à prendre revient à privilégier l'état de droit ou le règne du pouvoir.

Pour la Suisse, le choix est clair : nous sommes résolus à activer la compétence de la Cour à l'égard du crime d'agression et à confirmer le compromis consensuel atteint en 2010 à Kampala. Ce compromis protège non seulement les victimes d'un crime d'agression, mais offre également aux Etats qui le souhaiteraient la possibilité de se soustraire à la compétence de la Cour. Nous restons ouverts à une discussion mais pas à une renégociation.

Monsieur le Président,

Cette session de l'Assemblée des Etats parties revêt une importance particulière puisque nous allons tenir une session plénière spéciale en commémoration du 20^{ème} anniversaire du Statut de Rome. Nous devrions utiliser cette opportunité pour réfléchir aux moyens de

relever les défis auxquels la Cour fait et fera face à l'avenir. Un soutien des Etats à la Cour en paroles et en actes constitue la clé du succès. Nous sommes particulièrement préoccupés par les nombreux mandats d'arrêts en suspens et les voyages de suspects auprès d'Etats parties. Il est également important pour la Cour que le Statut de Rome continue de refléter l'état du droit international. Par conséquent, la Suisse soutient les amendements à l'article 8 proposés par la Belgique.

Monsieur le Président,

Les activités judiciaires de la Cour ne cessent d'augmenter ; la Cour a ainsi récemment ouvert une nouvelle enquête sur la situation au Burundi et une requête pour examiner les événements en Afghanistan est en attente. Nous craignons que le processus budgétaire ne résulte en un financement insuffisant pour permettre à la Cour de gérer avec efficacité la lutte contre l'impunité. Il est incohérent que, dans une salle de ce bâtiment, nous demandions à la Cour d'enquêter sur des crimes commis contre des migrants en Libye, alors que, dans une autre salle, nous proposons de réduire son budget. Au lieu de cela, nous appelons toutes les délégations à adopter un budget qui donne à la Cour les ressources nécessaires pour que les victimes aient accès à la justice qu'elles méritent.

Dans ce contexte, la Suisse est heureuse d'annoncer qu'elle financera un poste de jeune administrateur (*JPO*) au sein de la Cour. Nous contribuons aussi régulièrement au Fonds au profit des victimes afin de soutenir la mise en œuvre des décisions de réparation.

Monsieur le Président,

Malheureusement, des crimes atroces sont souvent commis hors de la compétence de la Cour pénale internationale. L'incapacité de la Cour à agir dans de telles situations constitue un rappel brutal de la nécessité de continuer à promouvoir l'universalité du Statut de Rome. La Suisse déplore que le Burundi se soit retiré du Statut et appelle le gouvernement à reconsidérer sa décision, tout comme la Gambie l'a fait. Nous avons aussi pris note de l'annonce faite par l'Afrique du Sud d'initier un processus parlementaire pour se retirer du Statut de Rome. Cependant, nous espérons que cette dernière restera au sein de la famille des Etats parties.

La Suisse réitère son appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Statut de Rome. Seule une Cour pénale internationale universelle peut servir de rempart pour que justice soit garantie pour toutes les victimes à travers le monde.

Monsieur le Président,

En conclusion, la Suisse exprime sa gratitude aux président et vice-présidents sortant de l'Assemblée. Nos remerciements vont également aux juges qui s'en vont l'année prochaine - en particulier à la Juge Silvia Fernández de Gurmendi qui terminera son mandat de

Présidente de la Cour. Enfin, nous tenons à féliciter le nouveau président de l'Assemblée ainsi que les nouveaux juges pour leurs élections.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

Wars of aggression and ensuing horrors of World War II lie at the origins of the United Nations. Ever since 1945, the Charter therefore stipulates:

"All Members shall refrain in their international relations from the threat or use of force ..."

It is fitting that we are meeting at the headquarters of the United Nations to discuss the activation of jurisdiction of the International Criminal Court over the crime of aggression. 72 years after the adoption of the Charter, we have the unique opportunity to bolster the enforcement of the prohibition of the use of interstate force. We congratulate Panama for becoming the 35th State to ratify the Kampala amendments.

Mr. President,

The activation decision must be put into perspective. In Rome in 1998, the crime of aggression was recognized as one of four crimes constituting a most serious crime of concern to the international community as a whole and falling within the jurisdiction of the Court. In Kampala in 2010, we agreed on a definition of the crime of aggression and the conditions under which the Court should exercise jurisdiction over it.

In the last few months, States Parties have been re-discussing extensively who could one day fall under the jurisdiction of the Court as an aggressor. This is not a technical matter. As in Kampala, what is at stake is the scope of protection for possible victims of an aggression. Powerful States have ways to preserve their sovereignty. Smaller States, however, depend on the respect of the international rule of law and therefore particularly benefit from an activated crime of aggression. The decision we have to take is a decision between the rule of power and the rule of law.

For Switzerland, the choice is clear: We are resolved to activate the jurisdiction over the crime of aggression and to uphold the consensual Kampala compromise of 2010. The compromise provides protection for victims of aggression and the possibility to opt-out for those States who wish to do so. We remain open to discussions but not to renegotiation.

Mr. President,

This session of the Assembly of States Parties is of particular significance as we will be holding a special plenary session to commemorate the upcoming 20th anniversary of the Rome Statute. We should use this opportunity to reflect on how to tackle challenges facing the Court moving forward. Key to success is that States Parties back the Court in words and action. We are therefore very concerned about the many outstanding arrest warrants and the travel of suspects to States Parties. It is also important for the Court that the Rome Statute continue to reflect the

state of international law. For that reason, Switzerland supports the amendments to Article 8 proposed by Belgium.

Mr. President,

Judicial activities are increasing. The Court has recently opened a new investigation into the situation in Burundi and a request to investigate events concerning Afghanistan is pending. We are deeply concerned that the budgeting process will result in insufficient funding for the Court to cope efficiently with the fight against impunity. We find it inconsistent to ask the Court to investigate crimes against migrants in Libya in one room of this building, only to propose cuts to the budget of that very same Court in another room. Instead, we call upon all delegations to adopt a budget that adequately equips the Court with the resources it needs, to ensure the justice victims deserve.

In this context, Switzerland is pleased to announce that it will be funding a Junior Professional Officer position at the Court. We are also regularly contributing to the ICC's Trust Fund for Victims in order to support the implementation of reparation decisions.

Mr. President,

Regrettably, atrocity crimes are often committed outside the jurisdiction of the ICC. The inability of the Court to act in such situations is a stark reminder of the need to continue promoting universality of the Rome Statute. Switzerland therefore strongly regrets Burundi's withdrawal from the Statute and we encourage the government to re-consider its decision just as Gambia has. We also noted South Africa's decision to start a parliamentary process to withdraw from the Rome Statute, however we hope that South Africa will remain within the family of States Parties.

Switzerland reiterates its calls on all States, which have not done so yet, to join the Rome Statute. Only a universal International Criminal Court can act as a safety net to ensure justice for victims all over the world.

Mr. President,

In conclusion, Switzerland expresses its gratitude to the outgoing President and Vice-Presidents of the Assembly. Our thanks go also to the Judges retiring next year, in particular Judge Silvia Fernández de Gurmendi who will be completing her term as President of the Court. Finally, we congratulate the new President of the Assembly and the new Judges to their election.

I thank you.